

Muzy

La directive européenne de l'eau concerne l'Avre

Vendredi dernier, à la salle communale de Muzy, une cinquantaine de personnes était réunie, à l'initiative de l'Association du Val d'Avre pour s'informer sur la directive européenne sur l'eau.

Cette information avait été mise sur pied par Guy Routiër, le président de l'AVA, et par Germaine Fraudin, présidente de l'AVERN, l'association environnementale agréée sur soixante-quinze communes de la région.

Obtenir une bonne qualité de l'eau en 2015, tel est l'objectif posé dès l'an 2000 par l'Union européenne aux états membres. Le but de la directive européenne est de restaurer le bon état écologique des rivières, dont l'Avre et la Coudane. « Cela permettrait d'assurer la continuité écologique de la rivière, de permettre la migration des espèces poissons et la circulation des "détriments" », espèrent les défenseurs de la nature.

La directive a été présentée et expliquée par Colas Boudet, animateur du SAGE, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Avre et par Patrick Vallon, le garde-rivière. Ils ont expliqué



VENDREDI, A LA SALLE COMMUNALE. Les riverains de l'Avre sont venus s'informer.

les enjeux du programme de restauration et d'entretien de l'Avre.

Le SAGE de l'Avre a défini quinze enjeux lors de son diagnostic dont :

— la préservation de la ressource en eau potable en assurant une gestion globale et durable de la ressource, en sécurisant la distribution en eau potable, en luttant contre les pollutions accidentelles ainsi que les pollutions diffuses.

— La lutte contre les inondations : en limitant les ruissellements et les débordements de

rivière, en contrôlant et réduisant sa vulnérabilité, en améliorant la gestion de crise et l'approche d'une culture du risque à développer.

— La préservation des milieux aquatiques et humides : afin d'atteindre une bonne qualité des eaux superficielles, assurer un débit minimum, reconquérir la potentialité piscicole de l'Avre, préserver le patrimoine naturel de l'Avre, lui restaurer sa morphologie.

— Sensibiliser les acteurs concernés sans oublier de mettre en place une maîtrise d'ouvrage locale adaptée.